

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent huitième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 janvier 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 28 janvier 2008

Procès-verbal de la trois cent huitième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 14 janvier 2008 à 12 h 15, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
CLÉMENT, David Étudiant – Baccalauréat en sciences sociales		X
GATIEN, Claudette Membre socio-économique	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	
SIMARD, Jean-François Professeur – Département de travail social et des sciences sociales		X
THONNARD, Marlène Membre socio-économique	X (conf. téléphonique)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
VAIVE, Claire Membre socio-économique	X	
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 15.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Claudette Gatien, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent septième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 4.- Hommage à rendre suite au décès d'un employé
- 5.- Octroi d'un pouvoir de signature temporaire à un professeur
- 6.- Période d'information et questions
- 7.- Prochaine assemblée
- 8.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la trois cent septième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent septième réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent septième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les discussions en vue du présent projet d'entente cadre avec l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) ont débuté en octobre 2006. C'est à ce moment que le directeur pédagogique de cette école, monsieur Mark Streker, a contacté le directeur de l'École multidisciplinaire de l'image (ÉMI), monsieur Sylvain Lemay, afin de proposer une collaboration relative à des projets de recherche et de création et à des échanges d'étudiants. Cette entente serait la deuxième du genre pour l'ÉMI qui a signé une entente bilatérale en février 2007 avec l'École de création visuelle de Paris (ECV). La présente entente reprend les mêmes principes que celle entre l'ÉMI et l'ECV.

Pionnière dans le domaine, l'ESA offre une formation en bande dessinée depuis les années 1970. L'ESA regroupe 8 options : arts numériques, illustration, bande dessinée, publicité, graphisme, dessin d'architecture, création d'intérieurs et architecture d'intérieur. Cette institution jouit d'une grande réputation dans le milieu de la bande dessinée francophone par la qualité de son programme et la qualité des diplômés qu'elle a formés au fil des années. Reconnue depuis mars 2004 par l'Agence nationale francophone Socrates-

Erasmus, l'ESA a également signé des ententes bilatérales avec un grand nombre d'institutions en Allemagne, en France, en Italie, en Pologne, en Suisse et en Turquie. Elle a également signé une entente avec la Faculté de l'aménagement du territoire de l'Université de Montréal. Une première entente spécifique, relative à l'échange d'étudiants, est proposée.

Après délibérations, sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CX-1337 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre de coopération entre l'École Supérieure des Arts St-Luc Bruxelles (ESA) (Belgique) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO), laquelle est jointe en appendice.

Un membre suggère qu'il serait intéressant de pouvoir consulter la liste de toutes les ententes que l'UQO a actuellement avec des partenaires nationaux et internationaux, en matière de programmes de formation. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme qu'un travail en ce sens a déjà été entrepris et est sur le point d'être complété. Cette liste sera d'ailleurs fournie aux membres du comité exécutif.

4.- Hommage à rendre suite au décès d'un employé

Le recteur informe les membres que le retour au travail, après la période des fêtes, a été marqué par l'annonce du décès d'un employé de longue date à l'UQO, monsieur Robert Renaud, qui était rattaché au Service des terrains et bâtiments. Il assumait, notamment, la responsabilité de la distribution du courrier.

Personne très appréciée de ses collègues de travail, très fiable, selon certains, il savait propager, à sa façon, une joie de vivre et représentait une sorte de trait d'union quotidien entre toutes les composantes de l'Université.

De façon à rendre un hommage posthume à monsieur Renaud et pour souligner toutes ces années qu'il a consacrées à l'Université, il a été convenu de poser, rapidement, un geste qui viendrait perpétuer, en nos murs, sa mémoire.

C'est à ce titre que la direction de l'Université s'est adressée aux cadres, aux responsables des unités académiques, à la présidente du Syndicat du personnel de soutien auquel était rattaché monsieur Renaud, madame Pierrette Mageau, de même qu'à celui qui était son supérieur, le directeur du Service des terrains et bâtiments, monsieur Michel Parent, pour solliciter des suggestions quant au geste utile à poser en pareilles circonstances.

Dans la mesure où la démarche retenue vise à identifier un lieu au nom de Robert Renaud, le comité exécutif est invité à avaliser cette initiative de la direction.

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claire Vaive, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CX-1338 concernant un hommage à rendre à feu Robert Renaud, laquelle est jointe en appendice.

5.- Octroi d'un pouvoir de signature temporaire à un professeur

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne aux membres que, en raison d'un congé de maladie, un responsable d'une unité académique est actuellement absent pour une période indéterminée. Afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations dans cette unité, il suggère que le Comité exécutif accepte d'accorder un pouvoir de signature à un collègue professeur pendant l'absence du responsable. Le comité exécutif étant l'instance à l'Université qui autorise la grille de signature, laquelle détermine les délégations de pouvoir de signature selon les différentes catégories de dépenses, d'engagements et de modifications budgétaires, c'est à cette instance qu'il revient d'autoriser, comme en l'espèce, des pouvoirs spéciaux en cas d'incapacité temporaire de l'un de ses délégataires.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maitre, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 308-CX-1339 concernant l'octroi d'un pouvoir de signature temporaire à un professeur, laquelle est jointe en appendice.

6.- Période d'information et questions

Le recteur rappelle que les membres du conseil d'administration ont été invités, par lettre, à participer à un groupe de travail qui tiendra sa première réunion le 21 janvier prochain, à 16 h 30, et dont le mandat sera de préparer la position du conseil d'administration de l'UQO à l'égard des 12 principes mis de l'avant dans le rapport Toulouse sur la gouvernance universitaire, en vue de produire un avis à la demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Michelle Courchesne.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe le comité exécutif d'une baisse significative du volume de crédits constatée pour le trimestre d'hiver 2008 qui s'amorce. Jugeant cette situation inquiétante, il mentionne que ces statistiques vont faire l'objet d'une analyse plus détaillée et que des données seront présentées lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Il évoque les difficultés de recrutement rencontrées pour le poste de directeur du campus de Saint-Jérôme et les initiatives qu'il envisage de prendre pour remédier à cette situation.

Il annonce la tenue, à l'UQO, en mars prochain, d'un événement d'envergure nationale en lien avec le programme de chaires de recherche du Canada. Il ajoute que cet événement va procurer, à notre université, une visibilité très importante en ce qu'elle va permettre de mettre en valeur, à l'échelle du pays, les activités de recherche qui se réalisent ici à l'UQO, dont celles sur la cyberpsychologie menées par le professeur Stéphane Bouchard.

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe que le travail préalable au lancement des soumissions dans le cadre du processus d'appel d'offres pour la construction du campus à Saint-Jérôme est sur le point d'être complété et qu'elle s'attend à procéder dans les prochaines semaines. Elle rappelle qu'aucun contrat ne pourra être octroyé sans l'autorisation préalable du conseil d'administration et se dit confiante d'obtenir, au plus tard en mars prochain, une réponse positive de la ministre Courchesne en regard de ce projet de construction.

Elle réitère l'invitation adressée aux membres d'assister à l'inauguration officielle, le 24 janvier prochain, de l'agrandissement de l'aile « C ».

7.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 28 janvier 2008 et débutera exceptionnellement à 15 h 30.

8.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Claudette Gatien, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 13 h 20.



Le président d'assemblée



Le secrétaire